

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023

<b>DELIBERATION N°CP2023-09/3/17 DOSSIER N°5943</b>	<b>MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE (SEM) SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT DU LIMOUSIN (SELI), AUTORISATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE A PARTICIPER AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE LA SOCIÉTÉ ET NON SOUSCRIPTION A L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ</b>
---	--

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Jean-Luc LEGER  
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD  
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT  
Armelle MARTIN à Eric BODEAU

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE (SEM) SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT DU LIMOUSIN (SELI),  
AUTORISATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE A PARTICIPER AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE LA SOCIÉTÉ ET NON SOUSCRIPTION A L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ**



## La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1522-4, L. 1524-1 et L. 1524-5 ;  
VU le code de commerce ;  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2023-09/3/17 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
VU l'avis de la Commission CP - Modernisation de l'action publique, Finances et Bâtiments,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'approuver la modification de l'article 6 des statuts de la SEM SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT DU LIMOUSIN relatif au capital social ;
- de ne pas souscrire à l'augmentation de capital de la SEM SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT DU LIMOUSIN envisagée ;
- d'autoriser Monsieur Jérémie SAUTY représentant du Conseil départemental de la Creuse à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SEM à voter en faveur de la ou des résolutions concrétisant cette (ces) modification(s) statutaire(s) ;
- de doter Monsieur Jérémie SAUTY représentant du Conseil départemental de la Creuse de tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution de cette décision.

Le projet de modification des statuts se trouve en annexe de la présente délibération.

Ne prend pas part au vote :

M. Jérémie SAUTY, Elu à l'Assemblée Générale SELI

**Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**